

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 10

Objet : Tarifs de l'eau à compter du 1er mars 2023- suppression du tarif « jardins » sur la commune du Brusquet

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerçant les compétences Eau Potable et Assainissement sur l'ensemble de son territoire, les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 ont été fixés au conseil communautaire du 7 avril 2022.

L'étude tarifaire, toujours en cours, porte sur :

- l'instauration, lorsque possible et souhaitée, de tarifs autres que domestiques : industriels, agricoles, jardins, fontaines, etc...

- les réflexions et les impacts, au regard de la typologie des usagers de l'eau, d'une tarification progressive et/ou dégressive, ainsi que d'une tarification sociale de l'eau

afin de veiller à maintenir un prix de l'eau acceptable et supportable pour tous les usagers, et surtout les plus vulnérables (pour mémoire, le service permet de lisser les dépenses en eau par l'édition de deux factures annuelles et la possibilité du paiement par mensualisation).

Il convient de supprimer le tarif particulier « Jardins » sur la commune du Brusquet, qui n'a pas lieu d'être maintenu (les usagers de cette catégorie disposeront ainsi du tarif usuel de Provence Alpes Agglomération, c'est-à-dire tarif de l'eau sans les redevances assainissement, tel que prévu à l'article 2.1.5 du règlement de service de l'eau potable). Outre une question d'équité, cette mesure vise à promouvoir une gestion économe de la ressource en eau (et de son coût de production, la totalité de l'eau potable de la commune du Brusquet faisant l'objet d'un pompage à sa source).

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 25 janvier 2023.

Il vous est demandé :

- De SUPPRIMER le tarif spécifique « jardins » de la commune du Brusquet (les usagers « Jardins » de la commune du Brusquet se verront appliquer le tarif commun à Provence Alpes Agglomération, c'est-à-dire tarif de l'eau sans les redevances assainissement) ;

- De dire que ce tarif sera applicable au 1^{er} mars 2023.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité des suffrages exprimés
(M. Gilbert REINAUDO ne prend pas part au vote)
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-10_08022023